

BUREAU DE L'INTEGRATION
DU DPF / DFEP

Berne, le 12 avril 1977

777.230 Gri (Verh.)-Fh/vd

ad: p.B. 15.21Gr (2)-CE/bo

Note à la Direction politique, DPF

Copie: Monsieur le Directeur Jolles
So, Ro, BÖ, Pw
Ambassade de Suisse, Athènes
Délégation suisse auprès de l'AELE, Genève
Mission suisse auprès des CE, Bruxelles

Visite de M. Karamanlis des 18 et 19.4.77 en Suisse -
Libre-échange entre la Suisse et la Grèce dans le
cadre d'une solution européenne d'ensemble

En nous référant à votre note circulaire du
21.3.77, nous avons l'honneur de vous rappeler le problème d'un
éventuel établissement du libre-échange entre la Suisse et la Grèce
dans le cadre d'une solution européenne d'ensemble.

1 Raisons d'ordre commercial et politique

L'Association entre la CEE et la Grèce assure aux produits commu-
nautaires un accès préférentiel au marché grec. Vu que les pro-
duits suisses ne jouissent pas de préférences sur le marché hel-
lénique, ces produits se trouvent discriminés par rapport aux
produits communautaires sur le marché en question. Cette discri-
mination est d'autant plus sensible que l'Association citée com-
prend, outre l'aspect préférentiel nommé, une coopération finan-
cière et des éléments de coopération économique. Les produits
suisses seront discriminés jusqu'au moment où la Grèce aura re-

pris, à la suite de son adhésion aux CE, les obligations découlant de l'ALE Suisse/CEE. D'autre part, l'ALE cité confère aux produits communautaires un accès préférentiel au marché suisse. Vu que la Suisse a accordé à la Grèce seulement 30 % des Préférences généralisées dans le secteur industriel, les produits helléniques industriels se trouvent discriminés par rapport aux produits communautaires correspondants sur notre marché jusqu'à la reprise, par la Grèce, des obligations découlant de l'ALE.

Le problème des discriminations cité pourrait être résolu par l'établissement du libre-échange entre la Suisse et la Grèce dans le cadre d'une solution européenne d'ensemble ce qui atténuerait en même temps le problème du déficit de la balance commerciale de la Grèce avec la Suisse; en effet les exportations helléniques vers la Suisse ont à peine atteint, au cours des cinq dernières années, le 20 % des exportations suisses vers la Grèce. Enfin, le libre-échange devrait aider à détourner le flux d'exportations helléniques auquel la Communauté se voit confrontée du fait des préférences qu'elle accorde à la Grèce.

A ces propos d'ordre économique viennent s'ajouter des considérations politiques. La démocratie grecque est, malgré les apparences, toujours assez fragile. Aussi longtemps que la Grèce restera économiquement isolée des autres pays occidentaux, "l'interpénétration psychologique et personnelle" de sa population avec celle des autres Etats de l'Europe occidentale demeurera difficile et le danger de solutions extrêmes persistera. En revanche, plus la Grèce sera intégrée dans l'économie de l'Europe occidentale, plus elle sera en mesure et contrainte de suivre une voie semblable à celle des autres Etats démocratiques de l'Europe.

2 Modalités d'un éventuel établissement du libre-échange

L'établissement du libre-échange entre la Suisse et la Grèce dans le cadre d'une solution européenne d'ensemble pourrait prendre la forme d'un arrangement de libre-échange multilatéral et intérimaire entre les pays de l'AELE et la Grèce qui serait con-

forme aux règles du GATT et qui comprendrait, par rapport aux relations douanières CEE/Grèce, des démobilitations tarifaires parallèles dans le secteur industriel et l'instauration, avec la CEE, d'une coordination multilatérale en matière d'origine en vue de réaliser un cumul intégré à celui réalisé dans la zone de libre-échange européenne. Déjà dans le passé la partie hellénique avait souligné qu'un tel arrangement devrait également comprendre le secteur agricole, ce qui sera évidemment un problème délicat.

A défaut d'un tel arrangement multilatéral, il serait peut-être possible, mais nettement moins souhaitable, de trouver une solution bilatérale entre la Suisse et la Grèce.

3 Démarches entreprises jusqu'à présent

L'idée d'établir le libre-échange entre la Suisse et la Grèce était venue à discussion une première fois lors de la mission de l'Ambassadeur Languetin à Athènes, en mai 1973. Le chef de la délégation hellénique, l'Ambassadeur Roussos, avait trouvé la proposition constructive. Suite à son transfert à l'étranger, la question en était restée là.

L'idée fut reprise à Berne, en mai 1975, lors de la visite de l'Ambassadeur Lagacos, Directeur général des affaires économiques au MAE et successeur de l'Ambassadeur Roussos. M. Lagacos n'ayant qu'une vague connaissance du dossier, il demanda à la Division du commerce de lui préparer un aide-mémoire à ce sujet.

Ce document a été remis en septembre 1975 par l'Ambassadeur Bossi au précité qui promit d'en saisir le Ministère de la coordination (compétent en l'occurrence), mais laissa entendre que la demande d'adhésion de la Grèce aux CE primait le projet d'établir le libre-échange avec la Suisse.

Désireux de témoigner notre sympathie au gouvernement démocratique de M. Karamanlis, nous avons réitéré, au printemps 1976, notre offre de négocier un accord de libre-échange. A la nouvelle démarche dans ce sens de l'Ambassadeur Bossi, l'Ambassadeur

Lagacos répondit que l'idée intéressait toujours la partie hellénique, qui venait d'ailleurs d'être saisie de propositions analogues de la part de la Suède et de l'Autriche, mais que la priorité était donnée au projet d'adhésion aux CE.

La réunion informelle des ministres de l'AELE, qui s'est tenue à Lisbonne à la mi-novembre 1976, a donné au Secrétaire général de l'organisation citée le mandat d'entamer des discussions exploratoires avec la Grèce (de même qu'avec l'Espagne) en vue de l'établissement du libre-échange entre ce pays et les pays de l'AELE dans le cadre d'une solution européenne d'ensemble.

Fin novembre 1976, le Conseiller fédéral Graber et le Directeur Jolles se sont rendus en visite officielle en Grèce où ils ont, entre autres, discuté de la question d'un arrangement intérimaire entre les pays de l'AELE et la Grèce. Si les autorités grecques n'ont pas repoussé l'idée, elles ont encore une fois adopté une attitude de grande prudence. Elles ont répété leur avis selon lequel elles ne souhaitaient pas charger leurs négociations avec les CE d'un nouveau problème, et insisté pour que des consultations préalables aient lieu entre les pays de l'AELE et les Communautés.

En février 1977, nous avons fait parvenir, comme déjà l'Autriche précédemment, un aide-mémoire à la Commission des CE concernant le souhait des pays de l'AELE d'établir le libre-échange avec la Grèce. L'objet de cet aide-mémoire était principalement de convaincre la Grèce, par le biais de la Commission, que des négociations avec les pays de l'AELE n'entraveraient pas les négociations d'adhésion aux Communautés.

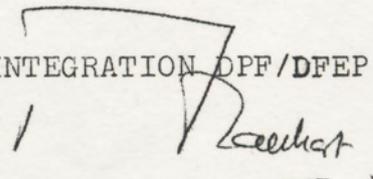
Lors de la dernière visite du Directeur Jolles à Bruxelles, certains milieux de la Commission nous ont cependant fait comprendre que la Communauté, tout en ne voulant pas faire opposition à l'établissement du libre-échange entre les pays de l'AELE et la Grèce, avait quelques difficultés à soutenir activement un tel projet qui n'était pas dans son intérêt économique. Le fait qu'une solution européenne d'ensemble dévierait partiellement le flux des exportations grecques vers les pays de l'AELE ne

- 5 -

semble pas être un argument suffisant pour convaincre la CEE de renoncer à l'exclusivité de la préférence dont elle jouit sur le marché hellénique.

La visite de M. Karamanlis en Suisse devra donc fournir l'occasion de rediscuter fermement de cette question.

BUREAU DE L'INTEGRATION DPF/DFEP

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Blankart', is written over a rectangular stamp area. The signature is slanted and somewhat stylized.

(Franz Blankart)